

**Secrétariat général
Sous-direction de la formation, des parcours professionnels
et des relations sociales
Département de la formation, des parcours professionnels et
des affaires internationales
DGRH F1
N° 2021-
Affaire suivie par
Sandra RÉPIR
Mél : sandra.repir@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07**

Paris, le 08/10/2021

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des ressources humaines

à l'attention de

Mesdames et messieurs les responsables académiques
de la formation,

Mesdames et messieurs les délégués régionaux académiques
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Mesdames et messieurs les chefs des services départementaux
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Objet : Plan national de formation continue de la jeunesse et des sports - 2021-2022 : personnels de la jeunesse et des sports

L'offre nationale de formation continue destinée aux personnels relevant des corps techniques et pédagogiques, des corps d'inspection et des corps administratifs (dont les agents contractuels) du champ de la jeunesse et des sports est présentée dans le plan national de formation présenté à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/document/5894/download>.

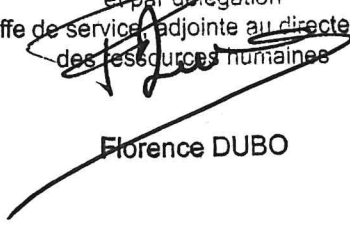
Cette offre de formation continue 2021-2022 a vocation à proposer à ces personnels un large choix d'actions de formation adaptées à leurs parcours professionnels et tout au long de la vie. Le contenu de cette offre de formation les concernant vise à répondre à leurs besoins de formation sur des thématiques clés d'adaptation à l'emploi, de développement de connaissances et de qualifications dans le domaine des politiques de jeunesse, d'engagement, de sports et d'acquisition de nouvelles compétences.

Les personnels intéressés renseignent la fiche de demande de formation ci-jointe, la transmettent pour avis à leur chef de service. Les demandes de formation sont ensuite transmises au rectorat d'académie. La capacité des groupes de formation étant limitée, chaque académie est invitée à collecter les candidatures puis à les prioriser.

La liste des candidats est à transmettre à la DGRH par messagerie à l'aide du tableau Excel ci-joint à dgrhf1.formation@education.gouv.fr **avant le 30 octobre 2021**.

Les directions de la jeunesse, de l'éducation nationale et des sports stabiliseront la constitution finale des groupes. Les directions restent à la disposition des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour toutes informations complémentaires, sur les contenus pédagogiques (William VERRIER-KUZNIAK pour le périmètre « jeunesse – engagement » pnf-jeunesse-engagement@jeunesse-sports.gouv.fr et Laurent VILLEBRUN pour le périmètre « sport » laurent.villebrun@sports.gouv.fr).

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports,
et par délégation
La cheffe de service adjointe au directeur général
des ressources humaines


Florence DUBO